



## **Appel à candidatures pour le mandat de rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste**

En juin 2011, lors de la 17<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le président du Conseil devra nommer un expert indépendant spécialisé dans le domaine des droits humains au poste de rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Les listes ci-après sont destinées à faciliter l'interprétation des critères établis dans la résolution 5/1 et la décision 6/102 du Conseil des droits de l'homme.

Amnesty International, l'Association pour la prévention de la torture, Human Rights Watch, la Commission internationale de juristes et l'Organisation mondiale contre la torture engagent les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités, notamment les réseaux professionnels concernés, à utiliser cette liste pour identifier des personnes présentant les qualités requises pour faire acte de candidature au poste, prochainement vacant, de rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Nos organisations invitent les gouvernements à procéder à des appels publics à candidatures, par exemple par le biais d'annonces dans les médias, et à consulter la société civile de leur pays avant de proposer des candidats.

Les ONG et autres instances désireuses de proposer des candidats devront envoyer les noms des personnes répondant selon elles aux différents critères, après vérification auprès de ces personnes, au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) le **vendredi 25 mars 2011 au plus tard** en vue de leur inscription sur la liste à partir de laquelle le titulaire sera choisi. De plus amples informations sur les postes de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à pourvoir en juin 2011 sont disponibles sur la page extranet consacrée à ces procédures, à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/special/nominations.htm>

Si les organisations proposant ces critères estiment que toute personne souhaitant postuler valablement à ce mandat devra obligatoirement se distinguer par son engagement envers les

droits humains universels, son intégrité personnelle ainsi qu'une expérience et des compétences pertinentes, elles ne considèrent pas qu'un titulaire de mandat doit remplir chacun des critères mentionnés dans les listes ci-après. Les chances de sélection seront toutefois les meilleures pour les candidats qui en satisferont le plus grand nombre. Ces listes ne se veulent pas exhaustives.

Les personnes envisageant de faire acte de candidature doivent savoir qu'il s'agit d'un poste bénévole, c'est-à-dire non rémunéré. Les dépenses raisonnables engagées pour le travail réalisé dans le cadre du mandat seront remboursées, mais aucun salaire ne sera versé. La fonction demande un important investissement en temps, le titulaire du poste devant notamment être prêt à voyager et à réagir à des situations urgentes, comme indiqué plus bas.

### **Liste de critères pour la sélection de candidats au mandat de rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste**

Les candidatures à ce mandat devront être proposées sur la base de critères techniques, professionnels et autres.

La résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme (CDH) fixe « les critères généraux [...] d'une importance primordiale pour la nomination, la sélection et la désignation des titulaires de mandat : a) compétence ; b) expérience dans le domaine couvert par le mandat ; c) indépendance ; d) impartialité ; e) intégrité personnelle ; et f) objectivité. »

La décision 6/102 du CDH établit quatre critères techniques et objectifs (qualifications, compétences requises, compétences établies et flexibilité / inclination et temps disponible) à prendre en considération pour la sélection des titulaires de mandats des procédures spéciales.

Toute personne nommée à un poste de titulaire devra satisfaire à ces exigences et critères objectifs.

Les listes ci-après sont destinées à faciliter l'interprétation des critères.

**1. *Qualifications (et compétences) : diplôme et expérience professionnelle adaptés au poste à pourvoir dans le domaine des droits humains ; bonnes capacités de communication dans deux des langues officielles de l'ONU.***

Liste des éléments souhaitables :

- Diplôme universitaire de troisième cycle en droit ou équivalent dans un domaine directement lié au mandat, centré de préférence sur le droit international relatif aux droits humains, le droit international humanitaire et le droit international relatif aux réfugiés ;
- publications universitaires ou autres (articles, études, rapports, mémoires ou tout autre écrit similaire apportant la preuve de connaissances approfondies) portant sur des questions relatives aux droits humains liées au mandat ;
- excellentes aptitudes de communication à l'oral et à l'écrit dans au moins deux des langues de travail de l'ONU (anglais, français et espagnol – la connaissance d'autres langues officielles de l'ONU ou couramment utilisées par l'organisation, comme l'arabe, le chinois ou le russe, serait également un atout) ;
- solide expérience de la prise de parole en public (par exemple lors de séminaires d'experts), ainsi que de la communication avec les gouvernements, les médias et d'autres parties intéressées.

**2. Compétences requises :** *connaissance des instruments, des normes et des principes internationaux relatifs aux droits humains ; connaissance des mandats institutionnels rattachés à l'ONU ou à d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits humains ; expérience professionnelle confirmée dans le domaine des droits humains.*

Liste des éléments souhaitables :

- connaissance approfondie des normes et du droit internationaux relatifs aux droits humains, du droit international humanitaire et du droit international relatif aux réfugiés ;
- expérience d'au moins 10 ans, avec des responsabilités croissantes, dans le domaine des droits humains, notamment dans la conduite ou la surveillance d'investigations relatives aux droits humains, portant plus particulièrement sur : 1 – des mesures prises au nom de la lutte antiterroriste ou de la sécurité nationale et 2 – le traitement réservé aux victimes de groupes terroristes, aux victimes d'attaques menées sans discrimination par d'autres groupes armés et aux victimes d'attaques visant des civils ;
- excellente connaissance du cadre juridique international et régional et de la jurisprudence pertinente en matière de promotion et de protection des droits humains et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, comme la prohibition, absolue et non susceptible de dérogation, de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le droit à la vie ; l'interdiction des disparitions forcées ; la prohibition des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; l'interdiction de la détention arbitraire ; les garanties et restrictions liées à l'application de la peine capitale ; les normes internationales relatives au recours à la force ; le droit à un procès équitable ; les poursuites et les sanctions visant les auteurs présumés de crimes graves, notamment ceux liés à la sécurité nationale ; le droit des victimes à des voies de recours et à réparation, notamment sous la forme d'une indemnisation et d'une réadaptation ; la traduction en justice d'auteurs présumés d'atteintes aux droits humains, ainsi que le droit au respect de la vie privée et le principe de non-discrimination ;
- excellente connaissance des mandats institutionnels des Nations unies ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits humains, du droit international humanitaire et du droit international relatif aux réfugiés ;
- excellente connaissance des garanties et restrictions liées à l'application de dispositions non pénales / administratives adoptées au nom de la lutte antiterroriste ou de la protection de la sécurité nationale ;
- Bonne connaissance des cadres internationaux et régionaux de lutte antiterroriste et bonne compréhension de publications-clés telles que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies ;

**3. Compétences établies :** *compétences reconnues sur le plan national, régional ou international en matière de droits humains.*

Liste des éléments souhaitables :

- excellentes connaissances et expertise en ce qui concerne la conformité aux droits humains des décisions pénales prises pour lutter contre le terrorisme, l'administration de la justice, ainsi que l'état de droit dans le contexte de la sécurité nationale et des crimes graves tels que les actes terroristes ;
- expérience approfondie de l'analyse critique d'informations et de données, afin d'être en mesure d'examiner des cas individuels et d'identifier des tendances, de formuler des recommandations efficaces et d'étudier le droit national relatif à la sécurité pour évaluer sa conformité avec les normes internationales en matière de droits humains ;

- connaissance des méthodes et principes fondés sur les droits humains à suivre pour effectuer des visites dans des lieux de détention et interroger des personnes, accompagnée de préférence d'une expérience de la pratique des visites et des entretiens avec des personnes dans des circonstances difficiles dans divers pays ;
- aptitude à mener des travaux de recherche tant à distance que sur le terrain, en fonction des besoins des missions d'établissement des faits ;
- expérience du travail avec des victimes de groupes terroristes, des victimes d'attaques menées sans discrimination par d'autres groupes armés et des victimes d'attaques visant des civils ;
- expérience du travail avec des personnes dont les droits humains et les libertés fondamentales semblent avoir été bafoués en conséquence de mesures prises au nom de la lutte antiterroriste ou de la protection de la sécurité nationale ;
- expérience du dialogue avec les autorités chargées de définir les lois et politiques relatives à la sécurité nationale au sujet de leurs répercussions sur les droits humains ainsi que de l'obligation de rendre des comptes ;
- expérience du travail avec les autorités chargées des personnes privées de liberté (gardiens de prison, policiers, membres du personnel médical et autres responsables), notamment dans le contexte des mesures prises au nom de la lutte antiterroriste ou de la protection de la sécurité nationale ;
- expérience de l'élaboration et de la prestation d'une assistance dans le domaine du respect des droits humains et de l'état de droit, notamment de formations à l'intention de professionnels du droit et du maintien de l'ordre intervenant dans le cadre de la lutte antiterroriste, ainsi que de stratégies destinées à renforcer les institutions chargées de l'application des lois et le respect par ces institutions du droit relatif aux droits humains ;
- conscience de la vulnérabilité particulière de certains groupes spécifiques, notamment les minorités ethniques et religieuses, les étrangers, les membres de formations politiques d'opposition et d'autres groupes exposés à un risque accru de violations des droits humains en conséquence de mesures prises au nom de la lutte antiterroriste ou de la protection de la sécurité nationale ;
- aptitude à dialoguer de manière critique sur la question de la lutte antiterroriste avec les parties intéressées des Nations unies, et notamment, dans le contexte de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que sa Direction exécutive ;
- engagement à coopérer étroitement avec diverses parties intéressées, notamment les ONG.

Une expérience de la présentation de cas de violations des droits humains commises au nom de la lutte antiterroriste ou de la protection de la sécurité nationale devant des organes judiciaires ou quasi-judiciaires serait également considérée comme un atout.

*4. Flexibilité / inclination et temps disponible pour accomplir efficacement les tâches liées au mandat et pour respecter les obligations qui y sont rattachées, notamment effectuer des visites, rédiger des rapports et assister aux sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale.*

Liste des éléments souhaitables :

- volonté et capacité de mener des enquêtes sur place dans différents pays, dans toutes les régions du monde, sur les politiques gouvernementales, les lois et pratiques liées au contexte des mesures antiterroristes qui entraînent des violations des droits humains, ainsi que sur les pratiques contraires aux droits des victimes de groupes terroristes, des

victimes d'attaques menées sans discrimination par d'autres groupes armés et des victimes d'attaques visant des civils ;

- engagement confirmé pour le droit, les normes et les valeurs relatifs aux droits humains, et notamment compréhension des répercussions potentielles sur le long terme en matière de droits humains des lois et politiques d'exception et de sécurité nationale destinées à lutter contre le terrorisme ;
- engagement à respecter l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité du mandat du rapporteur spécial ;
- volonté et capacité de consacrer une part substantielle de son temps de travail à la réalisation du mandat, aux termes duquel le titulaire doit notamment effectuer deux ou trois visites par an dans des pays, rédiger des rapports (un rapport annuel ainsi que des rapports spécifiques sur ces visites) et les présenter au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, et participer à des séminaires ainsi qu'à d'autres réunions des Nations unies ;
- volonté et capacité d'agir en urgence lorsque des affaires ou des situations l'exigent.

Février 2011